



PRIX NATIONAUX NORBERT SÉGARD

PRIX JEUNE INGÉNIEUR CRÉATEUR 2016

REGLEMENT

➤ Objectif

Le prix **Jeune Ingénieur Créateur** organisé par la **Fondation Norbert Ségard** s'adresse à de jeunes **ingénieurs et/ou docteurs**. Ce prix a pour objectif de **promouvoir et de favoriser** la création d'entreprises technologiques innovantes.

➤ Nature et montant du Prix

Le prix **Jeune Ingénieur Créateur** récompense des **projets de création d'entreprises** portant sur des **thématiques innovantes** pour des applications concrètes dans **l'industrie, les services**, et répondant à de grands enjeux sociétaux : développement durable, santé, handicap, énergie, etc.

Le montant du prix de **15.000 Euros**, attribué par la **Fondation Norbert Ségard**, est une contribution permettant au lauréat :

- la mise au point définitive du projet aux plans techniques, économiques, financiers, juridiques, etc.,
- le démarrage de l'entreprise : entreprise en cours de création ou créée depuis moins de 36 mois et n'ayant pas réalisé de chiffre d'affaire significatif.

Des prix spéciaux de **5.000 Euros** pourront être attribués par décision du Jury en fonction de la qualité des dossiers.

➤ Conditions de participation

Peut concourir au prix **Jeune Ingénieur Créateur** de la **Fondation Norbert Ségard** toute personne physique, **ingénieur et /ou docteur** - homme ou femme – **de moins de 35 ans** au 31 décembre 2015 et ayant pour projet la création sur le territoire français, d'une entreprise technologique innovante (nouveau procédé et /ou nouveau produit et/ou nouveau service), quel que soit sa nationalité, son statut ou sa situation professionnelle, sous réserve qu'elle remplisse les conditions légales et réglementaires requises pour la création d'une entreprise en France.

➤ Processus de sélection

Le processus de sélection comprend **2 étapes** :

- Une **pré-sélection** sur **dossier complet** comprenant :
 - ✓ un formulaire d'inscription,
 - ✓ deux lettres de recommandations émanant de personnalités éminentes du domaine concerné par le projet de création d'une entreprise technologique innovante,
 - ✓ une présentation générale du projet sur la base d'un texte de 10 pages maximum.
- La **sélection définitive** après une **présentation orale** du projet à **Lille** devant **un jury d'experts**, pour les candidats retenus après la pré-sélection sur dossier.

I - DOSSIER DE CANDIDATURE

En sus du **formulaire d'inscription** et des **deux lettres de recommandations**, la **présentation générale du projet** consistera en un **texte de 10 pages** expliquant le projet de création d'entreprise technologique innovante. Ce texte rédigé en langue française et en format libre, comprendra les **4 parties suivantes** qui constituent chacune un **critère d'appréciation** :

1 – Un exposé synthétique de la **démarche** engagée par le jeune Ingénieur et/ou docteur et le **cheminement** mis en œuvre pour aboutir à la création de l'entreprise technologique innovante ; seront mis en avant notamment **la méthodologie** choisie et ses différentes **phases de structuration** et de **progression**, les **partenariats** établis aux plans scientifiques et technologiques (soutien des laboratoires universitaires et/ou d'Ecoles d'ingénieurs, incubateurs technologiques, pépinières d'entreprises,...), administratifs, financiers, réglementaires, juridiques, etc., les **soutiens** déjà obtenus, les **participations** et **les résultats** aux différents concours relatifs à la création d'entreprises, etc.

2 - Une description concise du projet de création d'entreprise technologique innovante envisagée par le jeune ingénieur et/ou docteur. En particulier seront développés les éléments suivants :

- le caractère innovant du projet en termes de rupture technologique,
- la spécificité du projet par rapport à l'état de l'art du domaine scientifique concerné et les alternatives déjà existantes,
- les brevets éventuellement déposés sur ce domaine scientifique et leurs caractéristiques précises,
- la protection de la propriété intellectuelle envisagée ainsi que les démarches engagées,
- les marchés visés et le modèle économique projeté,
- le positionnement stratégique sur le marché national et international,
- le mode de management envisagé,
- la prise en compte des grands enjeux sociétaux,
- les partenariats envisagés et les caractéristiques des partenaires,
- les potentialités de réussite et de développement de l'entreprise en termes d'emplois, de produits, de services,
- et tous éléments justificatifs de la pertinence du projet.

3 - Une argumentation structurée sur **l'implication, les motivations** et **les ambitions** du porteur du projet de création d'entreprise technologique innovante. Le porteur du projet exprimera les **raisons** de son choix et les **enjeux** poursuivis ; par ailleurs il mettra en avant les éléments pour lesquels il pense que son projet mérite d'être retenu par la **Fondation Norbert Ségard**.

4 - Une projection réaliste de la mise en œuvre du projet de création d'entreprise technologique innovante avec les différentes **étapes** envisagées, leur calendrier de réalisation, les chiffres d'affaires correspondants, les investissements projetés, la mise en œuvre des financements nécessaires et leur provenance, la progression des emplois et les qualifications correspondantes et tous éléments nécessaires à la réalisation des critères présentés au point 2 ci-dessus.

II - CALENDRIER ET PROCESSUS DE SELECTION

Le prix **Jeune Ingénieur Créateur** est lancé **le 8 Septembre 2015**

Les fichiers XLS et PDF envoyés devront être **dénommés "Nomcandidat_Intituléprojet"**

Le dossier complet de présélection comprenant les différents éléments définis dans le présent règlement expliquera de manière structurée et attractive le projet de création d'entreprise technologique innovante en reprenant les **4 parties** du **point I** ci-dessus et sera adressé pour :

Le **vendredi 27 novembre 2015** au plus tard à jeune-ingenieur-createur@norbert-segard.org

Les candidats retenus pour la sélection définitive seront invités à venir présenter leur projet à **Lille** devant le jury **les 3 ou 4 février 2016**. Le jury est composé notamment d'experts scientifiques et technologiques, d'industriels et de personnalités compétentes dans les domaines de la création et du financement des entreprises technologiques innovantes, de la valorisation de la recherche et du transfert de technologies. Après les délibérations confidentielles et discrétionnaires le jury sélectionnera les **meilleurs candidats dont le lauréat**. Le jury est souverain et n'a pas à motiver ses décisions.

III – VERSEMENT DU PRIX

Le prix de **15.000 € attribué au lauréat** sera versé en 3 fois :

- versement de 5.000 € dès l'attribution du prix,
- versement intermédiaire de 5.000 € après 6 mois sur justificatifs précis et concrets de l'avancement du projet,
- dernier versement de 5.000 € qui interviendra au plus tard 1 an après l'attribution du prix. **La Fondation Norbert Ségard** peut exiger la fourniture de tous justificatifs appropriés notamment le Kbis, les statuts de l'entreprise, les perspectives d'activités.

Les prix spéciaux de **5.000 €** seront versés dès l'attribution des prix.

IV – ENGAGEMENT DU LAUREAT ET DES CANDIDATS PRIMES

Le lauréat et chaque candidat primé s'engagent à :

- s'investir personnellement de façon active dans l'aboutissement de son projet de création d'entreprise technologique innovante,
- faire savoir qu'il a obtenu le **prix Norbert Ségard** du **Jeune Ingénieur Créateur** ou un prix spécial,
- participer à des actions de promotion et de communication de la **Fondation Norbert Ségard** relatives à la création d'entreprises technologiques innovantes.

V – DISPOSITIONS DIVERSES

Le lauréat et les candidats primés autorisent la **Fondation Norbert Ségard** à publier leur nom, prénom et adresse électronique ainsi qu'une brève description de leur projet dans le cadre des actions d'information et de communication liées au prix, y compris sur leurs sites internet sans pouvoir prétendre à aucun droit, quel qu'il soit.

Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les dispositions.

Pour toute information complémentaire
vous pouvez vous adresser à

Jacques Pochet > 06 86 67 77 73 > jpochet@norbert-segard.org
Charlotte Motte > 06 09 60 17 79 > charlotte.motte@norbert-segard.org
Jean-Paul Ségard > 06 25 77 22 40 > jp.segard@norbert-segard.org

www.norbert-segard.org